



PREFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

## PUBLICITÉ

relative à une demande d'autorisation d'exploiter au titre du  
**CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**  
conformément aux articles L331-3, D. 331-4-1 et R. 331-4 du code rural et de la pêche maritime

Liste des parcelles objet de la demande d'autorisation d'exploiter n°**2020-14-04-35**

Date de la demande : 08 juin 2020

Nom du demandeur : VESPERINI Jean Vincent

Dans le cadre d'un agrandissement d'une exploitation d'élevage ovin et oléicole

La date de limite de dépôt des demandes d'autorisation d'exploiter est fixée au : 24 juillet 2020

Toute demande déposée après cette date ne pourra être mise en concurrence avec la présente demande.

Les demandes d'autorisation d'exploiter doivent être déposées auprès de la DDTM de la Haute-Corse.  
Le formulaire de demande d'autorisation d'exploiter est téléchargeable sur le site internet "Mes démarches agriculture".

COMMUNES	SECTIONS CADASTRE	N° CADASTRE	SURFACES	SURFACES PAR PROPRIETAIRES	PROPRIETAIRES IDENTIFIES
NOVELLA	A	239 LOT A 1	1,0121	1,0121	COLONNA Sébastien
NOVELLA	A	239 LOT A 2	1,0121	1,0121	MASSIANI Pépin de Jean Laurent
NOVELLA	A	496 LOT A 1	0,2454	0,2454	HEMMI Christian
NOVELLA	A	496 LOT A 2	0,2455	0,9817	VESPERINI Ambroise / VESPERINI Nicole
NOVELLA	A	496 LOT A 3	0,7362		
NOVELLA	A	496 LOT A 4	0,2455	0,2455	CRISTIANI Antoine Jean Joseph
NOVELLA	A	499 LOT A 1	0,3322	0,3322	HEMMI Christian
NOVELLA	A	499 LOT A 2	0,3323	1,3289	VESPERINI Ambroise / VESPERINI Nicole
NOVELLA	A	499 LOT A 3	0,9966		
NOVELLA	A	499 LOT A 4	0,3323	0,3323	CRISTIANI Antoine Jean Joseph
NOVELLA	A	530	0,6988	1,9688	Ministère de l'économie et des finances / Service des domaines
NOVELLA	A	538	1,2700		
NOVELLA	A	531	0,0643	0,0643	ARNOLD Hedwig
NOVELLA	A	550	2,2517	2,2517	CASANOVA Pierre
NOVELLA	A	599	0,4030	0,4030	CLEMENT Michel Arsène Nonce
		<b>TOTAL :</b>	<b>10,1780</b>	<b>10,1780</b>	

# *Certificat d'affichage*

## Commune de Novella

Le maire de Novella soussigné certifie avoir affiché l'information liée à l'autorisation préalable d'exploiter de Monsieur VESPERINI Jean Vincent durant la période d'un mois soit du 24 juin 2020 au 24 juillet 2020 au lieu habituel d'affichage de la commune.

à Novella, le                    /                    /2020

le maire,

signé (prénom, nom)  
cachet,

**Prière de bien vouloir retourner ce certificat complété,  
daté, signé et muni du cachet de votre mairie au  
Service Économie Agricole  
de la direction départementale des Territoires et de la Mer**



PREFET DE LA HAUTE-CORSE

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
Service Economie Agricole

Bastia, le 22 juin 2020

Le directeur départemental  
des Territoires et de la Mer

à

Références à rappeler : LA/2020-14-04-35  
Dossier suivi par : Lucie ALBERTINI  
Téléphone : 04 95 32 97 29  
Mel : lucie.albertini@haute-corse.gouv.fr

Monsieur le Maire de Novella  
Mairie  
20226 NOVELLA

Objet : Contrôle des structures - autorisation préalable d'exploiter.  
Réf :  
PJ : Publicité et certificat d'affichage.

Monsieur le Maire,

Conformément à l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020, modifiée par l'ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire, la suspension des délais administratifs pendant une période dite dérogatoire comprise entre le 12 mars 2020 et le 23 juin 2020 inclus s'applique également aux procédures relatives au contrôle des structures et notamment aux mesures de publicité prévues à l'article R331-4 du code rural et de la pêche maritime.

Les dossiers pour lesquels la date limite de dépôt de candidature concurrente, fixée dans la publicité, est comprise entre le **12 mars 2020 et le 23 juin 2020 inclus** feront l'objet d'une nouvelle procédure de publicité **d'un mois entre le 24 juin 2020 et le 24 juillet 2020**.

**Pour les dossiers déposés complets à compter du 24 juin 2020**, donc non impactés par la crise sanitaire et les mesures de suspension/report des délais administratifs, la durée de publicité repassera à un affichage de **1 mois** au lieu habituel d'affichage de la commune et sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Corse.

A ce titre, vous trouverez ci-joint les certificats d'affichage à me retourner dûment complétés, dès cette formalité accomplie.

En vous remerciant par avance, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef du Service Économie Agricole,

Vincent DELOR